



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 décembre 2025

L'AN DEUX MIL VINGT CINQ, LE DIX DECEMBRE, A VINGT HEURES TRENTÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE TADEN, DUMENT CONVOQUE, S'EST REUNI EN SESSION ORDINAIRE SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME EVELYNE THOREUX, MAIRE.

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : LE 26 NOVEMBRE 2025

PRESENTS :

Mme THOREUX Evelyne, M. NOËL Olivier, Mme PASDELOU Martine, Mme BOISSIERE Martine, Mme EYCHENNE Rosemary, M. GUILLAUME Patrick, Mme D'ENQUIN Emmanuelle, M. CHAUVIN Nicolas, M. HENRY Gérard, M. POTIN Stéphane, M. CARNET Éric, Mme PLUNET Valérie, Mme GOFFIN Véronique.

ABSENTS :

M. COLLIN Matthieu ayant donné procuration à Mme D'ENQUIN Emmanuelle.

M. DARTEVELLE François,

Mme SAVALLE Julie,

Mme LARDOUX Marina,

1

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme D'ENQUIN Emmanuelle.

Le compte rendu de la séance du 03 décembre 2025 est soumis à l'approbation du conseil municipal et approuvé à l'unanimité.

En ce qui concerne le compte-rendu de la séance du 12 novembre dernier Madame Le Maire fait part de ma demande d'ajout sollicitée par Monsieur DARTEVELLE :

« Monsieur DARTEVELLE vote contre le montant du loyer décidé : 1 200 € / mois à compter du renouvellement du bail. Monsieur GROULT avait d'une part accepté de porter le loyer jusqu'à 1 500 € ; ce qu'il ne reconnaît plus avoir dit. D'autre part : le loyer fixé de 1 200 € paraît dérisoire par rapport à la surface louée.

Pour information il cite d'autres établissements du secteur sur TADEN :

- 1 restaurant de 1 000 m² / loyer de 7 000 €
- 1 restaurant de 1 000 m² / loyer de 2 300 € pour un chiffre d'affaires inférieur à 300 000 € (voisin du « cochon grillé »)

Monsieur DARTEVELLE conclut que beaucoup de Tadennais aimeraient profiter d'un tel cadeau mensuel. »

Le conseil municipal approuve cette proposition de modification (page 11 du compte-rendu de la séance du 12 novembre 2025).

Monsieur CARNET rappelle qu'il souhaitait connaître le montant de l'acquisition des terrains du « Clos de la Dîme » lors de la séance du 12 novembre.



Madame Le Maire s'engage à y répondre très rapidement. Elle rappelle notamment que l'EPF a joué un rôle d'intermédiaire et n'a pas décompté les frais de remise en état des terrains.

L'ordre du jour est ensuite rappelé et appelle une question diverse :

- 1) AFFAIRES FONCIERES – VOIRIE COMMUNALE - ENEDIS - Servitude pour équipement public – parcelle D1811 / Monsieur Olivier NOËL

AFFAIRE N° 01

FINANCES – BUDGET PRINCIPAL : Vote du budget primitif 2026

Rapporteur : Madame Le Maire

Compte tenu des élections municipales le Conseil Municipal a décidé, par délibération du 02 avril 2025, de voter le budget prévisionnel 2026 à l'année civile ; soit avant le 31 décembre 2025.

Un travail interne a ainsi été mené au cours du dernier trimestre 2025 afin de projeter des résultats hypothétiques de l'exercice 2025 (les Comptes Financiers Uniques de 2025 n'étant pas arrêtés) permettant d'envisager le budget prévisionnel 2026 de la manière la plus sincère possible. 2

Une décision budgétaire modificative sera prise après l'installation du nouveau conseil municipal et permettra de prendre en compte :

- Les résultats définitifs de l'exercice 2025 arrêtés par les Comptes Financiers Uniques de 2025 ;
- Les prévisions de recettes fiscales directes (impôts locaux) actualisées ;
- Les éventuelles modifications programmatiques en matière de dépenses.

Le comptable public a confirmé en amont la conformité des prévisions établies en ce sens pour le Budget Prévisionnel 2026.

Aussi la commission des finances, réunie le 27 novembre 2025, propose-t-elle au conseil municipal de voter le budget primitif 2026 de la façon suivante.

A. SECTION DE FONCTIONNEMENT 2026

Le Compte Financier Unique de 2025 laisserait entrevoir un excédent de clôture au 31/12/2025 de l'ordre de 400 000 €.

	RECETTES	DEPENSES	Résultat	Evolution N / N-1	% évolution	Clôture
2025	2 990 422,43 €	2 564 469,49 €	425 952,94 €	-197 800,55 €	-31,71	425 952,94 €
2024	2 827 263,75 €	2 203 510,26 €	623 753,49 €	32 233,80 €	5,45	810 520,67 €
2023	2 918 414,03 €	2 326 894,34 €	591 519,69 €	119 965,93 €	25,44	591 519,69 €
2022	2 502 217,61 €	2 030 663,85 €	471 553,76 €			471 553,76 €

DEPENSES	BP 2025	<i>Réalisé 2025 (22/09/2025)</i>	<i>Prévision 4ème trimestre</i>	TOTAL REALISE 2025 (estimatif)	<i>% réalisation (réalisé/BP 2025)</i>	évolution réalisé 2025/2024
Chapitre 011 / charges générales	777 198,32	475 980,15	235 127,15	711 107,30	91,50	164 181,45
Chapitre 012 / personnel	1 392 700,00	1 003 703,13	358 747,60	1 319 612,67	94,75	- 43 466,53
Chapitre 014 / versements	56 650,00	50 543,00	0,00	50 543,00	89,22	8 858,00
Chapitre 042 / Opérations d'ordre de transfert entre sections	300 000,00	289 897,43	10 102,57	300 000,00	100,00	194 881,91
Chapitre 65 / indemnités, cotisations, subventions versées	195 250,00	139 825,39	21 915,23	161 827,12	82,88	38 871,68
Chapitre 66 / charges financières	40 000,00	8 817,21	12 062,19	20 879,40	52,20	6 596,92
Chapitre 67 / charges exceptionnelles	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 776,14
Chapitre 68 / dotations aux provisions et dépréciations	51 000,00	0,00	0,00	500,00	0,98	500,00
DEPENSES	2 818 798,32	1 970 606,05	637 954,74	2 564 469,49	90,98	360 959,23

Madame Le Maire met quelques point en exergue concernant ce bilan provisoire 2025 projeté :

1) Charges à caractère général

- Energie / électricité : + 25 000 €. La fin du contrat (négocié à l'échelle départementale via le Syndicat Départemental d'Energie) avec EDF en 2024 a apporté une énorme confusion en termes de facturation et une illisibilité (Multiples factures annulées par avoirs successifs)
- Combustibles / carburant : + 17 000 €. Croissance liée à des augmentations combinées du parc automobile (van + véhicules camping + mobilisation astreintes ST) et du coût des matières premières (VL : dinan agglo), et à un retard de facturation (carburant) de la part de DINAN AGGLOMERATION (facturation 2024 en 2025)
- Entretien (bâtiments, voirie, terrains) : + 30 000 €. Avec notamment des dépenses adossées au « Cochon grillé » (moteur de la chambre froide : plus de 5 000 €) et une mise à jour électrique au niveau du camping (défauts constatés avant le bail commercial : 3 500 €)
- Maintenance : + 17 000 €.
 - Passage à Outlook 365 : maintenance (4 000 €)
 - Nouveau logiciel cimetières (1 500 €)
 - Reprise du TPE du camping (1 000 €)
 - Le logiciel de gestion des clefs (1 000 €)
 - Des interventions pour pannes à la cantine (2 000 €)
 - Une mise à jour importante au niveau de l'école des Forges : changement de pompe de charge des radiateurs (2 015 €) + protection informatique (1 000 €) + alarme (300 €)
 - Maintenance des églises (800 €)
 - Renouvellement extincteurs (700 €)
- Honoraires : + 9 000 € en lien avec l'audit fiscal mené actuellement. Madame Le Maire souligne notamment que TADEN est une des communes ayant le moins de DGF sur le territoire intercommunal. Ceci s'explique en partie dans la mesure où la commune n'a pas augmenté ses taux d'imposition.
- Assurances : une augmentation tenant compte du parc actualisé de la commune (bâtiments, véhicules) et la contractualisation d'une assurance « dommage ouvrage » pour les travaux portés au « Bar du Manoir » (extension/réhabilitation) et au Tennis (padels). Sur ce sujet Madame Le Maire indique avoir récemment découvert que le contrat d'assurance ne couvrait pas les déplacements professionnels extra communaux (formations, réunions de travail) alors même que les agents et élus utilisent leurs véhicules personnels avec des ordres de missions dument établis en amont. Cette situation n'étant pas acceptable le contrat d'assurance devra-t-il être sûrement réévalué ; une réunion est prévue avec l'assureur à ce sujet le 15 décembre prochain.
- Transport scolaire : + 10 000 €. Dinan Agglomeration a pour mission de récupérer les participations familiales auprès de la mairie de Taden (120€/ enfant/ an) et de les reverser ensuite à la Région. La commune ne refacture pas aujourd'hui auprès des familles cette prestation non obligatoire. Il apparaît que les effectifs accueillis ont doublé entre 2024 et 2025 ce qui explique cette augmentation très importante.
- Prestations de service (GFP de rattachement / EPCI) : + 8 000 €. Prestations de Dinan Agglomeration en matière d'instruction des demandes des dossiers d'urbanisme, conseillers numériques ...

2) Charges de personnel

- Une augmentation globale d'environ 8 000 € liée à la protection sociale « prévoyance » (11,50€ / agent) mise en place au 1er janvier 2025
- Le versement d'une indemnité de rupture conventionnelle : 7 000 €
- La franchise d'assurance pour arrêt maladie que la commune a désormais à sa charge (l'assurance n'indemnise plus la commune pour les arrêts maladie de moins de 15 jours) : 5 500 €
- Une augmentation de près de 17 500 € liée à l'augmentation des cotisations retraites (+ 3 points)
- Par service les augmentations sont les suivantes :
 - CANTINE : + 30 000 € (dont près de 18 000 € en HS du fait de l'absence de contractuels disponibles et 16 000 € pour le financement d'un parcours de reclassement à la suite d'une inaptitude définitive aux fonctions)
 - ST : + 30 000 € (dont 17 000 € pour le financement d'un parcours de reclassement à la suite d'une inaptitude définitive aux fonctions)

Monsieur HENRY note des augmentations ciblées sur les charges de personnel avec malgré tout une baisse de 43 000 € de façon globale par rapport à 2024. Considérant qu'il est aisé de prévoir les charges de personnel, il s'étonne que les prévisions soient supérieures aux dépenses réelles.

Monsieur NOËL rappelle que le conseil municipal élabore un budget prévisionnel et qu'il est de bonne facture de prévoir toujours un peu plus que les dépenses réellement constatées ; une bonne gestion budgétaire cherchant à éviter la situation inverse (dépenses supérieures aux prévisions).

RECETTES	BP 2025	Réalisé 2025 (22/09/2025)	Prévision 4ème trimestre	TOTAL REALISE 2025 (estimatif)	% réalisation (réalisé/BP 2025)	évolution réalisé 2025/2024
Chapitre 013 / Remboursements charges de personnel	69 000,00	63 163,23	13 215,00	76 378,23	110,69	-92 976,82
Chapitre 042 / amortissements subv.	10 000,00	2 513,89	0,00	2 513,89	25,14	-5 986,71
Chapitre 70 / Produits des services	180 792,88	157 067,10	43 276,30	200 347,24	110,82	25 479,27
Chapitre 731 / Impositions directes	1 150 650,00	778 886,22	382 840,00	1 161 726,22	100,96	36 203,58
Chapitre 73 / Impôts & taxes	686 515,00	400 720,00	133 026,21	657 435,21	95,76	-31 047,79
Chapitre 74 / Dotations	386 340,44	342 174,83	68 552,33	417 803,16	108,14	14 347,96
Chapitre 75 / Autre produits gestion courante (rev des immeubles ...)	279 500,00	432 270,35	17 000,00	472 522,00	169,06	217 486,55
Chapitre 78 / Reprises sur amortissement et dépréciations	55 000,00	2,33	0,00	2,33	0,00	-1,07
Chapitre 77 / Produits exceptionnels	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 479,75
Chapitre 76 / Produits financiers	500,00	0,00	0,00	1 694,15	338,83	1 133,46
RECETTES	2 818 798,32	2 176 797,95	657 909,84	2 990 422,43	106,09	163 158,68

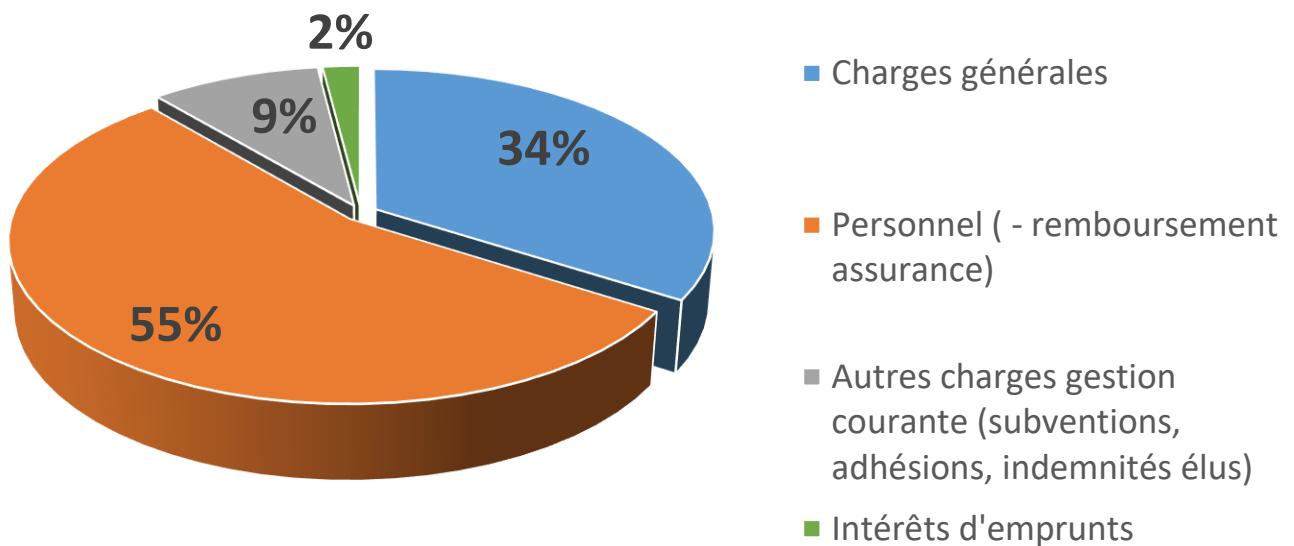


Le budget prévisionnel 2026 s'équilibrerait à **2 982 015,00 €** soit + 5,79 % par rapport à 2025 (2 818 798,32 €) et se répartirait de la façon suivante :

1. Les dépenses :

DEPENSES	BP 2025	TOTAL REALISE 2025	BP 2026	Evo BP 26 /réalisé 2025	Evo BP 26 /réalisé 2025 %	Evo BP 26 / BP 2025
Chapitre 011 / charges générales	784 198,32	711 107,30	844 850,00	133 742,70	18,81%	7,73%
Chapitre 012 / personnel	1 392 700,00	1 362 450,73	1 422 500,00	60 049,27	4,41%	2,14%
Chapitre 014 / reversements	50 650,00	50 543,00	60 650,00	10 107,00	20,00%	19,74%
Chapitre 023 / Virement à la section d'investissement			34 765,00	34 765,00		
Chapitre 042 / Opérations d'ordre de transfert entre sections	300 000,00	300 000,00	350 000,00	50 000,00	16,67%	16,67%
Chapitre 65 / indemnités, cotisations, subventions versées	195 250,00	161 827,12	167 250,00	5 422,88	3,35%	-14,34%
Chapitre 66 / charges financières	40 000,00	20 879,40	50 000,00	29 120,60	139,47%	25,00%
Chapitre 67 / charges exceptionnelles	5 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	#DIV/0!	-80,00%
Chapitre 68 / dotations aux provisions et dépréciations	51 000,00	500,00	51 000,00	50 500,00	10100,00%	0,00%
DEPENSES	2 818 798,32	2 607 307,55	2 982 015,00	374 707,45	14,37%	5,79%

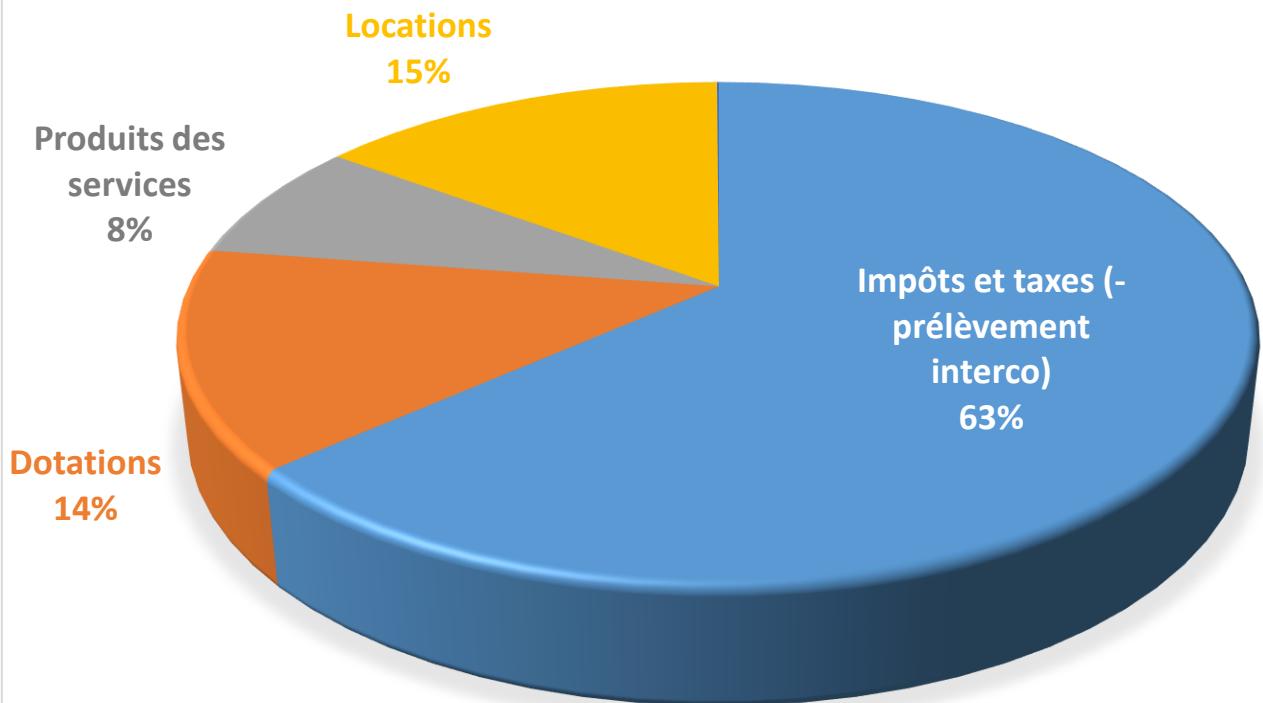
Charges réelles de fonctionnement 2026



2. Les recettes :

RECETTES	BP 2025	TOTAL REALISE 2025	BP 2026	<i>Evo BP 26 / réalisé 2025</i>	<i>Evo BP 26 / réalisé 2025 / %</i>	<i>Evo BP 26 /BP 2025</i>
Chapitre 002 Résultat d'exploitation reporté						
Chapitre 013 / Remboursements charges de personnel	69 000,00	76 378,23	62 500,00	-13 878,23	-18,17%	-9,42%
Chapitre 042 / amortissements subv.	10 000,00	2 513,89	2 000,00	-513,89	-20,44%	-80,00%
Chapitre 70 / Produits des services	180 792,88	200 347,24	192 545,00	-7 802,24	-3,89%	6,50%
Chapitre 731 / Impositions directes	1 150 650,00	1 161 726,22	1 200 300,00	38 573,78	3,32%	4,31%
Chapitre 73 / Impôts & taxes	686 515,00	657 435,21	670 715,00	13 279,79	2,02%	-2,30%
Chapitre 74 / Dotations	386 340,44	417 803,16	429 950,00	12 146,84	2,91%	11,29%
Chapitre 75 / Autre produits gestion courante (rev des immeubles ...)	279 500,00	472 522,00	422 500,00	-50 022,00	-10,59%	51,16%
Chapitre 78 / Reprises sur amortissement et dépréciations	55 000,00	2,33	5,00	2,67	114,59%	-99,99%
Chapitre 77 / Produits exceptionnels	500,00		500,00	500,00		
Chapitre 76 / Produits financiers	500,00	1 694,15	1 000,00	-694,15	-40,97%	100,00%
RECETTES	2 818 798,32	2 990 422,43	2 982 015,00	-8 407,43	-0,28%	5,79%

RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT 2026

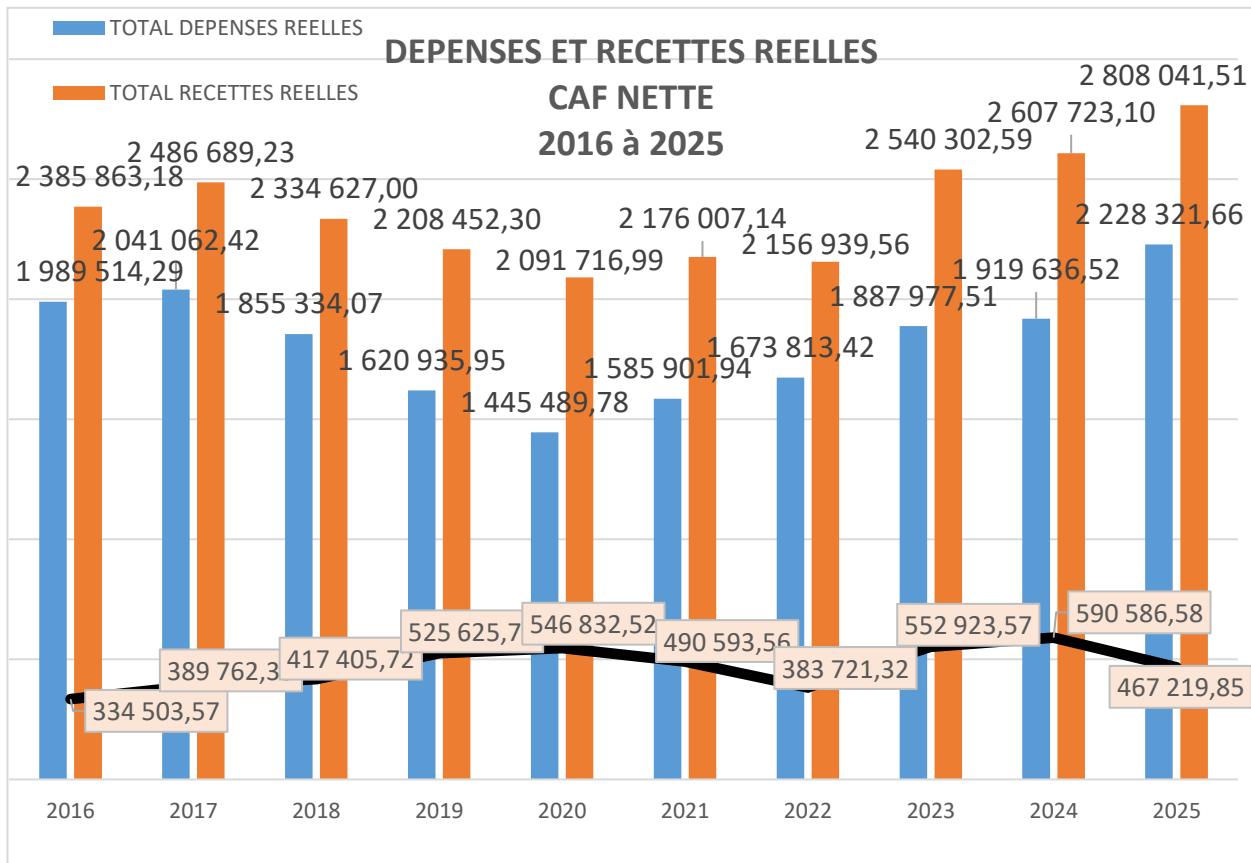


3. Les ratios :

Au-delà de l'aspect comptable et budgétaire, une analyse financière des ratios permet de constater la bonne santé financière de la commune.

Sur la base d'une réalisation de 90% des dépenses et de 105% des recettes prévisionnelles la projection pourrait être la suivante :

RATIOS	2024				Projeté 2025 (BP)	Simulation 2025 (CFU)	Projection 2026
	<i>TADEN</i>	<i>DPT</i>	<i>REGION</i>	<i>NAT</i>			
Dépenses réelles de fonctionnement / population	755 €	908 €	851 €	903 €	786,03 €	778,35 €	784,70 €
Recettes réelles de fonctionnement / population	992 €	1 163 €	1 071 €	1 085 €	1013,27 €	1011,31 €	1110,22 €
DGF / population	12,35 € (4,16 % des recettes)	24,18 %	20,70 %	15,01 %	9,23 €	9,23 €	10,37 € ₁₉
Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement	62,18 %	55,07 %	51,33 %	51,15 %	53,67 %	54,20 %	54,56 %
Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct	77,35 %				80,44 %	79,83 %	73,26 %



B. SECTION D'INVESTISSEMENT 2026

Le Compte Financier Unique de 2025 laisserait entrevoir un excédent de clôture au 31/12/2025 de l'ordre de 2,3 millions d'€.

	RECETTES	DEPENSES	Résultat exercice	Evolution N / N-1	% évolution	Clôture
2025	2 456 550,26 €	1 808 086,88 €	648 463,38 €	908 020,30 €	+ 349,83	2 290 739,27 €
2024	1 272 839,43 €	1 532 396,35 €	-259 556,92 €	6 750,21 €	-2,53	1 642 275,89 €
2023	858 785,81 €	1 125 092,94 €	-266 307,13 €	-968 430,72 €	-137,93	1 290 233,89 €
2022	1 153 847,74 €	451 724,15 €	702 123,59 €			1 556 541,02 €

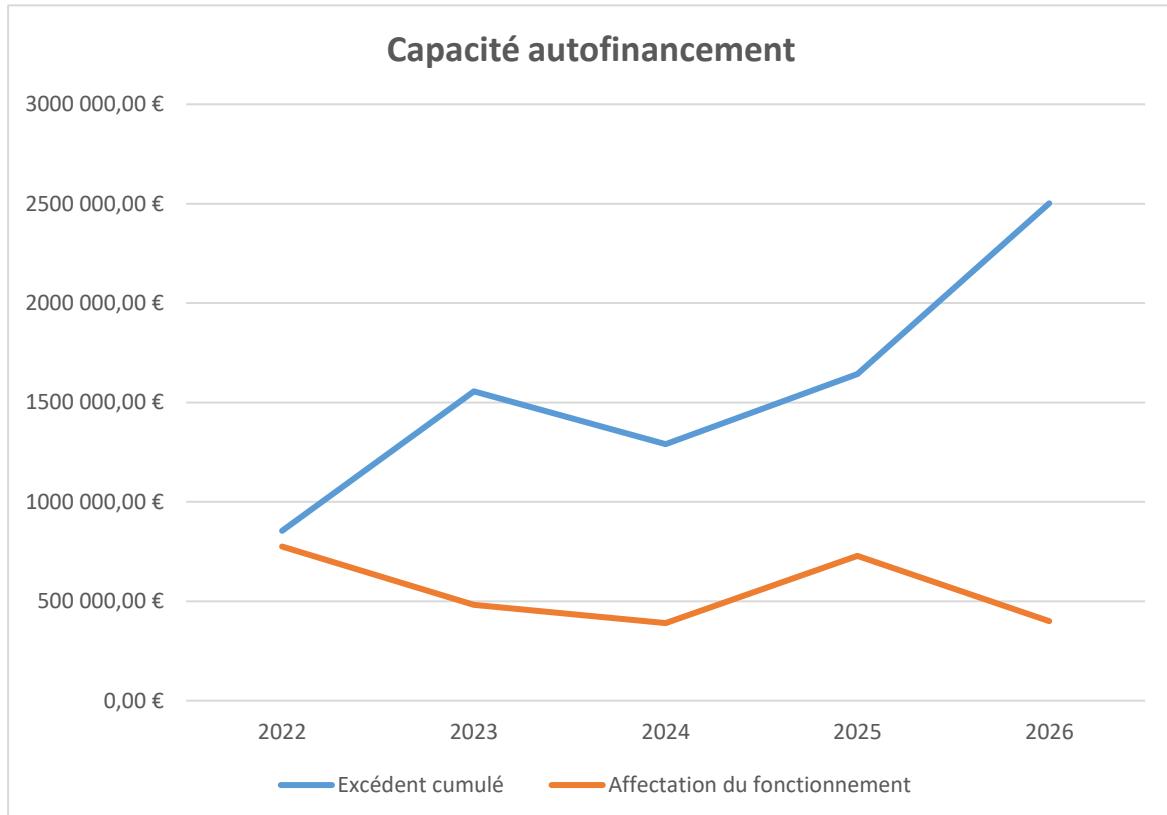
Le détail de l'exécution budgétaire projetée pour l'année 2025 (non échue) est le suivant :



	DEPENSES	RECETTES
	2025	2025
1000. ECLAIRAGE PUBLIC + SDIS	90 830,26 €	
1001. SALLE POLYVALENTE TRELAT	8 261,70 €	
1002. BIBLIOTHEQUE	202,79 €	
1011. MANOIR DE LA GRAND COUR	33 080,40 €	
1012. MAIRIE	15 211,57 €	
1013. SALLE FREMUR	7 471,05 €	
1019. CANTINE MUNICIPALE	36 137,11 €	1 779,90 €
1020. TENNIS CLUB DE TADEN	698 776,12 €	178 977,00 €
1021. ATELIERS CENTRE TECHNIQUE	1 470,17 €	
1027. ESPACES VERTS	6 177,75 €	2 700,00 €
1028. TERRAINS MULTISPORTS SPORT JEUNESSE	9 540,95 €	25 000,00 €
1031. BAR DU MANOIR	375 382,97 €	45 370,00 €
1038. CIMETIERES COMMUNAUX	8 480,71 €	
1041. SALLE NEUVILLE	153,63 €	
1042. SALLE DU COURTIL	119,83 €	
1047. AMENAGEMENT BOURG DE TADEN	19 822,00 €	
1051. ECOLE MATERNELLE	50 191,62 €	



1052. ECOLE ELEMENTAIRE	38 116,09 €	
1060. ALSH TADEN	120 000,00 €	
1063. ESPACES BOISES	4 800,00 €	
1064. ETANG TRELAT	3 744,59 €	
1065. TERRAINS DE FOOTBALL	24 075,01 €	
1066. TRELAT - SECURISATIONS ENTREES AGGLOMERATION	21 038,00 €	
1067. sécurisation de la traversée de la Grandville – Loisel	8 350,00 €	
1071. VOIRIE 2024	81 357,85 €	
1072. COCHON GRILLE	20 732,11 €	
TOURISME	500,00 €	
VOIRIE	31 998,81 €	
TOTAL OPERATIONS	1 716 023,09 €	253 826,90 €
AMORTISSEMENTS (040)	2 513,89 €	300 000,00 €
ECRITURES ORDRE (041)	14 549,90 €	14 549,90 €
TAXE AMENAGEMENT		3 538,56 €
EMPRUNT	75 000,00 €	1 000 102,87 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT N-1		727 717,00 €
FCTVA		156 815,03 €
TOTAL	1 808 086,88 €	2 456 550,26 €



14

Le budget prévisionnel 2026, en y affectant les 400 000 € d'excédent projeté sur la section de fonctionnement de 2025, s'équilibrerait à 3 727 399 € soit **une diminution de près de 17%** par rapport à 2025 (4 488 949,64 €) ; et se répartirait de la façon suivante :

Après échange avec la DDFIP cette dernière considère que le résultat ne peut être estimé qu'à l'issue de la journée complémentaire donc après le 21 janvier.

Il convient donc pour elle :

1. de présenter un BP sans reprise de résultats en décembre
2. de réaffecter ces sommes lors du budget supplémentaire (BS 2026) à l'issue du vote du CFU

Ce réajustement lors du CFU avait bien été intégré dans la préparation budgétaire 2026 (il permettra notamment au nouveau conseil municipal de réajuster le BP 2026 au printemps 2026) en revanche cette interprétation de la DDFIP quant aux prévisions d'excédent implique d'affecter ces sommes prévisionnelles dans la rubrique emprunt au BP 2026.

Il ne s'agira donc que d'une écriture technique et comptable qui consistera :

- à afficher dans l'immédiat un « emprunt fictif » au BP 2026
- à effacer cette écriture lors du vote du CFU et arrêt des résultats définitifs (avant juin 2026 / par le nouveau conseil municipal) et vote du BS 2026

L'emprunt affiché au BP 2026 à 2 700 000 € correspond en réalité à :

	Montant
Excédent d'investissement cumulés sur les exercices antérieurs (connu)	1 642 275,89 €
Excédent investissement 2025 (simulé)	657 724,11 €
Excédent de fonctionnement 2025 affectés à l'investissement 2026 (simulé)	400 000,00 €
TOTAL	2 700 000 €

Il sera annulé lors du BS 2026 de la façon suivante :

	BP 2026	BS 2026
Excédent d'investissement cumulés sur les exercices antérieurs (connu)		1 642 275,89 €
Excédent investissement 2025 (simulé)		657 724,11 €
Excédent de fonctionnement 2025 affectés à l'investissement 2026 (simulé)		400 000 €
Emprunt	2 700 000	- 2 700 000
TOTAL	2 700 000	2 700 000

Soit la projection suivante :



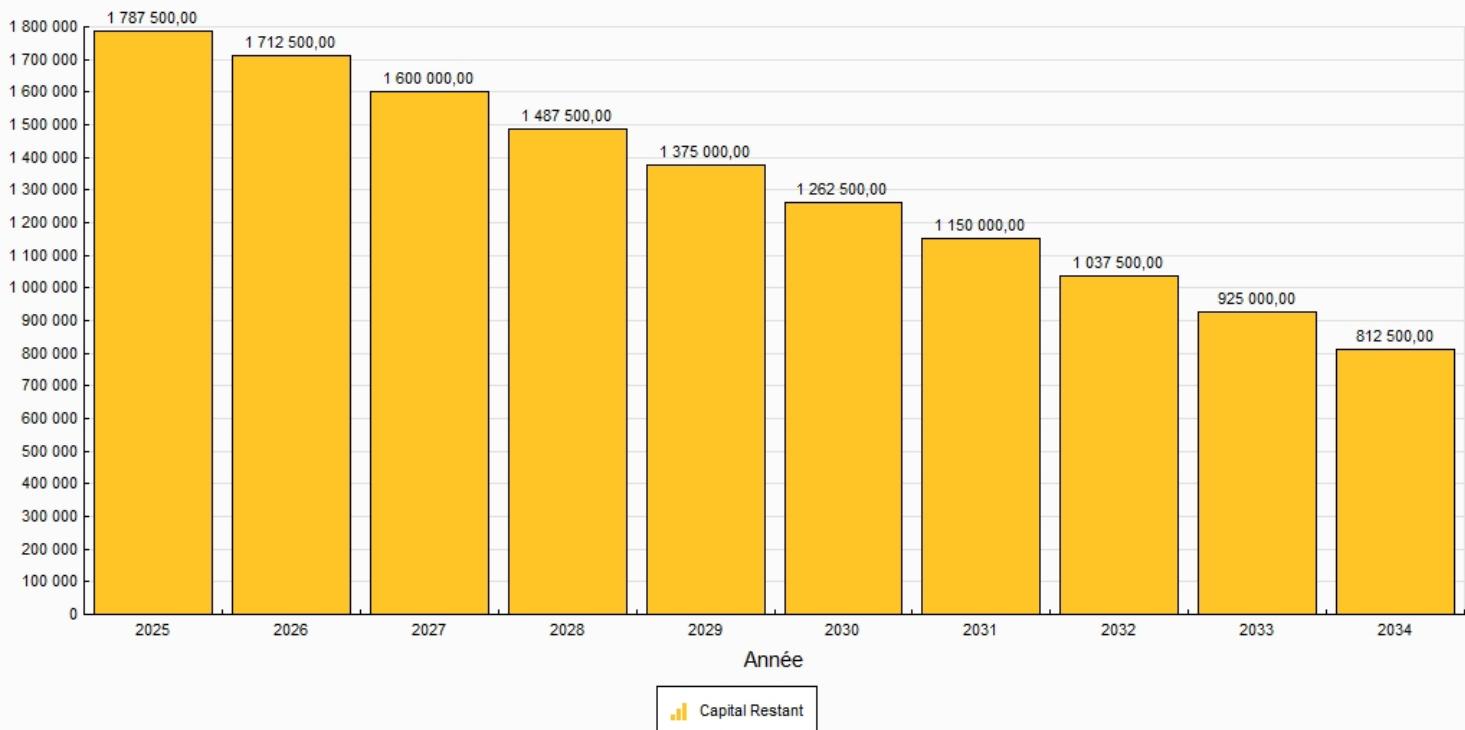
	DEPENSES	RECETTES
	2026	2026
1000. ECLAIRAGE PUBLIC + SDIS	102 000,00 €	
1001. SALLE POLYVALENTE TRELAT	16 000,00 €	
1002. BIBLIOTHEQUE	2 500,00 €	
1006. MAISONS DU BOURG	5 000,00 €	
1007. EGLISE DE TADEN	15 000,00 €	
1008. CHAPELLE DE TRELAT	5 000,00 €	
LIAISONS DOUCES	20 000,00 €	
1011. MANOIR DE LA GRAND COUR	15 000,00 €	5 866,00 €
1012. MAIRIE	97 000,00 €	
1019. CANTINE MUNICIPALE	44 500,00 €	
1020. TENNIS CLUB DE TADEN	20 000,00 €	
1021. ATELIERS CENTRE TECHNIQUE	22 000,00 €	
1023. VESTIAIRES SPORTS PARKING MAIRIE	2 500,00 €	
1027. ESPACES VERTS	48 100,00 €	
1031. BAR DU MANOIR	10 000,00 €	66 150,00 €
1038. CIMETIERES COMMUNAUX	110 000,00 €	
1041. SALLE NEUVILLE	4 000,00 €	

1042. SALLE DU COURTIL	600,00 €		
1047. AMENAGEMENT BOURG DE TADEN	435 000,00 €		
1051. ECOLE MATERNELLE	237 500,00 €		30 618,00 €
1052. ECOLE ELEMENTAIRE	2 500,00 €		
1053. GARDERIES PERISCOLAIRES	2 000,00 €		
1058. ACQUISITIONS DE TERRAINS	5 000,00 €		
1060. ALSH TADEN	1 900 000,00 €		120 000,00 €
1065. TERRAINS DE FOOTBALL	5 000,00 €		
1066. TRELAT - SECURISATIONS ENTREES AGGLOMERATION	21 799,00 €		
1067. sécurisation de la traversée de la Grandville – Loisel	50 000,00 €		
TOURISME	500,00 €		
VOIRIE	204 400,00 €		
TOTAL OPERATIONS	3 602 899,00 €		222 634,00 €
AMORTISSEMENTS (040)	2 000,00 €		350 000,00 €
ECRITURES ORDRE (041)	10 000,00 €		10 000,00 €
TAXE AMENAGEMENT			10 000,00 €
EMPRUNT	112 500,00 €		2 700 000 €
			Dont ressources propres : ✓ 1 642 275,89 € : (excédents antérieurs cumulés) ✓ 657 724,11 € : prévision excédent invt 2025 ✓ 400 000 € : prévisions excédent fonctionnement 2025 affecté à l'invt

FCTVA		[REDACTED]	200 000,00 €	
Virt fonctionnement			34 765,00 €	
TOTAL	3 527 399,00 €		3 527 399,00 €	

Sur la base d'une réalisation de 85% des dépenses les ratios suivants pourraient être mis en exergue :

	Constaté 2024				Projeté 2025 (BP)	Simulé 2025 (CFU)	Projeté 2026
	TADEN	DPT	REGION	NAT			
Dépenses d'équipement brut / population	540,71 €	420 €	457 €	421 €	1 453,78 €	643,43	1 165 €
Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	54,70 %				144 %	63,62 %	105 %
Encours de dette / population	298 €	758 €	700 €	635 €	670,22 €	670,22 €	634 €
Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	33 %				66,14 %	66,27 %	57 %
CAF Brute, épargne Brut	276	286	240	202	236	232	325
Epargne brute/recettes réelles de fonctionnement	26,39 %				14,68 %	23,04 %	29 %
Taux d'épargne nette : (Epargne brute – remboursement annuel de la dette en capital) / recettes réelles de fonctionnement	22,65 %				11,80 %	20,16 %	26 %
Capacité de désendettement (encours de dette / épargne brute)	1,08	2,63	2,90	3,09	4,52	2,87	1,94

Situation pluriannuelle des Emprunts


Monsieur CARNET constate que l'encours de dette par habitant, qui était de 298 € en 2024, passe à 670 € en 2025 et à 634 € en 2026 faisant évoluer la capacité de désendettement de 1,08 à 1,94 années.

Monsieur NOËL estime qu'une capacité de désendettement de 1.94 années ferait bien des envieux dans bon nombre de collectivités et témoigne pour lui de la bonne santé financière de la commune.

Monsieur CARNET s'alarme du fait que la commune dépasse ainsi la médiane nationale (545 €).

Monsieur NOËL souligne que l'ALSH est un projet d'ampleur et que de facto il est tout à fait normal que la commune s'endette pour un tel projet, à l'instar d'autres collectivités.

Madame Le Maire rappelle que l'emprunt de 1 000 000 € a dû être contracté car la DGFIP a refusé l'encaissement du produit de la cession du camping en une seule fois (étalement sur 9 ans).

Monsieur NOËL met en exergue le fait qu'un excédent prévisionnel de près d'1,6 millions d'€ est envisagé à la fin de gestion 2025. Il tient à préciser que le portage financier relève de choix politiques et qu'en l'occurrence la commune a fait un choix audacieux sur sa politique enfance/jeunesse par la construction d'un équipement structurant tel que l'ALSH ; choix que Monsieur CARNET n'a pas suivi dans la mesure où il a voté contre ce projet.

Monsieur CARNET précise qu'il n'est pas contre le projet d'ALSH mais considère que ce projet aurait pu être envisagé ultérieurement.

En ce qui concerne l'opération « aménagement du bourg », Madame Le Maire précise que l'estimatif a été revu à la hausse car la projection initiale de l'ADAC a été quelque peu sous-évaluée.

Aujourd’hui, l’opération est estimée à plus de 300 000 € pour les raisons suivantes :

- L’estimatif de l’ADAC reposait sur des aménagements « légers » avec des revêtements de types sable stabilisé pour les zones de parking, par exemple. La mairie a souhaité orienter les aménagements vers des revêtements définitifs compatibles avec les prescriptions ABF et avec la location future des places de stationnement (enrobés de couleur, pavé béton joints gazon pour les stationnements, matériaux nobles) (+ 50 000 € HT environ),
- Il a également été demandé la création de plusieurs portails et portillons pour les privés (+ 12 000 €HT) et d’une clôture en limite de propriété (+ 7 500€ HT),
- Au niveau des réseaux (+ 38 000 € HT) : les échanges fonciers avec les riverains ont également conclu à la nécessité de reprendre un certain nombre de réseaux aujourd’hui en partie privative afin de les intégrer dans le domaine public. Également afin d’anticiper une potentielle viabilisation des terrains situés à l’arrière des WC qui seront démolis, la mairie a souhaité que des attentes réseaux soient réalisées jusqu’à ces terrains,
- Le garage situé sur la parcelle 0D 906 n’était à l’origine pas prévu d’être démolie (+ 12 000 € HT).
- Il n’était pas prévu de travaux de plantations. Le projet prévoit un peu d’espaces verts au niveau des futurs parkings et de l’ancien garage (+ 7 000€ HT).

Monsieur NOËL rappelle que le Conseil Municipal sera amené à se prononcer sur l’avant-projet définitif de cette opération.

Madame Le Maire indique que le début des travaux pourrait être envisagé au printemps prochain et précise que l’aspect juridique tenant aux bornages est réglé (délimitation du domaine public et privé).

20

Le Conseil Municipal,

Sur proposition de la commission municipale en charge des finances ;

Après en avoir délibéré ;

Par 10 voix pour et 4 voix contre (Messieurs CARNET, GUILLAUME, HENRY et POTIN) ;

1. VOTE le budget primitif 2026

2. AUTORISE Madame le Maire à procéder, au titre de la fongibilité des crédits, à des mouvements de crédits de chapitres à chapitres, à l’exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections conformément à l’instruction comptable et budgétaire (article L. 5217-10-6 du CHCT).

AFFAIRE N° 02

FINANCES – BUDGET ANNEXE CLOS DE LA DIME
Vote du budget primitif 2026

Rapporteur : Madame Le Maire

A. Section de fonctionnement :

Sur la base du projet porté par la commune actuellement (viabilisation des terrains par la commune, 12 lots portés par un bailleur, 3 lots en accession à la propriété) le budget prévisionnel 2026 s'équilibrerait à **610 876,66 €** et se répartirait de la façon suivante :

	<u>DEPENSES</u>		<u>RECETTES</u>	
FONCTIONNEMENT	6015 Terrains à aménager	0,00 €	7015 Ventes de terrains aménagés	240 000,00 €
	605 Travaux	400 000,00 €		
	7133-042 Variation en cours de production	210 866,66 €	7133-042 Variation en cours de production	290 866,66 €
	6611 Intérêts des emprunts		7574 Subventions exceptionnelles	80 000,00 €
	65888 centimes de tva	10,00 €	75888 centimes de tva	10,00 €
	TOTAL	610 876,66 €	TOTAL	610 876,66 €

21

B. Section d'investissement :

Le budget prévisionnel 2026 s'équilibrerait à **501 733,32 €** et se répartirait de la façon suivante :

	<u>DEPENSES</u>		<u>RECETTES</u>	
INVESTISSEMENT	3355-040 Stocks	290 866,66 €	3355-040 Stocks	210 866,66 €
			1641 avance/prêt	290 866,66 €
	Déficit reporté	210 866,66 €	Excédent reporté	
	TOTAL	501 733,32 €	TOTAL	501 733,32 €

Madame Le Maire précise que les travaux de voirie provisoire (viabilisation) ont été réalisés, le mur de clôture en pierre a été démonté et va être restauré conformément au permis d'aménager.

22

Le Conseil Municipal,

Sur proposition de la commission municipale en charge des finances ;

Après en avoir délibéré ;

Par 11 voix pour et 3 abstentions (Messieurs CARNET, HENRY et POTIN) ;

1. **VOTE le budget primitif 2026 du budget annexe « Le Clos de la Dîme » ;**
2. **AUTORISE Madame le Maire à procéder, au titre de la fongibilité des crédits, à des mouvements de crédits de chapitres à chapitres, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections conformément à l'instruction comptable et budgétaire (article L. 5217-10-6 du CHCT).**

AFFAIRE N° 03

**FINANCES – BUDGET ANNEXE CLOS DE LA DIME
Budget 2025 – Décisions budgétaires modificatives n°1**

Rapporteur : Madame Le Maire

Une décision budgétaire modificative s'avère nécessaire pour réaliser les écritures d'ordres interne au budget annexe « Le Clos de la Dîme ».



CONSEIL MUNICIPAL

Il s'agit en effet de contrebalancer d'un point de vue comptable les écritures réellement constatées en fin d'année pour les intégrer au stock du lotissement.

Une décision budgétaire modificative de 100 000 € est ainsi proposée :

	<u>DEPENSES</u>	BP 2025	DM 1	TOTAL BP 2025	<u>RECETTES</u>	BP 2025	DM 1	TOTAL BP 2025
FCT	6015 Terrains à aménager	150 000,00 €		150 000,00 €	7015 Ventes de terrains aménagés	240 000,00 €		240 000,00 €
	6045 Frais d'étude							
	605 Travaux	405 000,00 €	+ 100 000	505 000,00 €				
	7133-042 Variation en cours de production	38 185,00 €		38 185,00 €	7133-042 Variation en cours de production	118 185,00 €	+ 100 000	218 185,00 €
	6611 Intérêts des emprunts				7574 Subventions exceptionnelles	235 000,00 €		235 000,00 €
	65888 centimes de tva (écritures d'arrondis / ne pas intégrer à la valeur du stock)	10,00 €		10,00 €	75888 centimes de tva	10,00 €		10,00 €
	TOTAL	593 195,00 €	100 000,00 €	693 195,00 €	TOTAL	593 195,00 €	100 000,00 €	693 195,00 €

INVT	3355-040 Stocks	118 185,00 €	+ 100 000	218 185,00 €	3355-040 Stocks	38 185,00 €		38 185,00 €
					1641 avance/prêt	118 185,00 €	+ 100 000	218 185,00 €
	Deficit reporté	38 185,00 €		38 185,00 €	Excédent reporté			
	TOTAL	156 370,00 €	100 000,00 €	256 370,00 €	TOTAL	156 370,00 €	100 000,00 €	256 370,00 €

Le Conseil Municipal,

Sur proposition de la commission municipale en charge des finances ;

Après en avoir délibéré ;

A l'unanimité ;

VOTE la Décision Budgétaire Modificative n°1-2025.

AFFAIRE N° 04

FINANCES – BUDGET 2025 DECISIONS BUDGETAIRES MODIFICATIVES

Rapporteur : Madame Le Maire

24

Conformément à l'instruction comptable et budgétaire (article L. 5217-10-6 du CHCT) et à la délibération prise par le conseil municipal lors de sa séance du 27 mars 2024 (n°015-2024), Madame le Maire est autorisée à procéder, au titre de la fongibilité des crédits, à des mouvements de crédits de chapitres à chapitres, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections du budget.

A titre informatif deux décisions budgétaires et modificatives ont été prises directement par le Maire au titre de l'année 2025 :

1. DM N° 1 – 2025 : 13/08/2025

CREDITS OUVERTS

Impputation	Nature	Montant
014 / 7391118	Autres restitutions dégrèvements sur contributions directes	5 000.00
042 / 6811	Dot. amort. immos incorporelles	25 000.00
	Total	30 000.00

CREDITS REDUITS

Impputation	Nature	Montant
011 / 62268	Autres honoraires, conseils	5 000.00
011 / 6184	Versements à des organismes de formation	5 000.00
011 / 60612	Energie - Electricité	10 000.00
011 / 615221	Bâtiments publics	10 000.00
	Total	30 000.00

**2. DM n° 2 - 2025 : 23/09/2025****CREDITS OUVERTS**

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
041 / 2315 / OPFI	Installations, matériel et outillages techniques	15 000.00	
16 / 1641 / OPFI / OFI	Emprunts en euros		15 000.00
	Total	15 000.00	15 000.00

CREDITS REDUITS

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
041 / 2031 / OPFI	Frais d'études	2 000.00	
041 / 2041582 / OPFI	Bâtiments et installations	13 000.00	
16 / 1641 / OPFI	Emprunts en euros		15 000.00
	Total	15 000.00	15 000.00

3. DM N° 3 – 2025 : 09/10/2025

Imputation	OUVERT	REDUIT	Commentaires
R I 040 28138 OPFI (ordre)	25 000,00		
R I 16 1641 OPNI		25 000,00	

DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement	EQUILIBRE
Recettes :	Ouvertures	25 000,00		Solde Ouvertures
	Réductions	25 000,00		Solde Réductions
Equilibre :	Ouv. - Red.			Ouv. - Réd.

4. DM N° 4 – 2025 : 07/11/2025

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
014 / 7391118	Autres restitutions dégrèvements sur contributions directes	6 000.00	
011 / 60631	Fournitures d'entretien		7 000.00
67 / 673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	1 000.00	
204 / 2041582 / 1000 / EP	Bâtiments et installations		4 077.00
204 / 20415331 / OPFI	Bâtiments et installations	4 077.00	
	Total	11 077.00	11 077.00

AFFAIRE N° 05

**FINANCES – RECETTES
Subventions – DSIL 2026**

Rapporteur : Madame Le Maire

L'Etat peut accompagner les collectivités locales au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

A ce titre un appel à projets pour la DSIL vient d'être lancé par l'Etat pour 2026 avec un dépôt des dossiers attendu pour le 9 janvier prochain.

La programmation 2026 de cette dotation permettrait d'espérer une subvention pour la construction de l'ALSH.

Le plan de financement prévisionnelle de cette opération intègre d'ailleurs une participation financière de l'Etat, via subventions, à hauteur de 500 000 €.

DEPENSES	Montant HT
Travaux	1 954 905,52
AMO	6 080,00
sps	3 350,00
Honoraires Maîtrise d'œuvre (MOE)	227 120,00
Etudes de sols	6 265,00
Contrôle technique	5 000,00
Aléas / révisions	200 000,00
Dommage ouvrage	0,00
Géomètre	750,00
Etudes diverses	4 555,00
Frais divers	10 000,00
TOTAL HT	2 418 025,52 €

RECETTES	Objet	dépenses éligibles	Taux	Montant HT	% de l'opération		
ETAT	DSIL	1 954 905,52 €	25,58%	500 000 €	20,68%		
DEPARTEMENT	Contrat de territoire	2 418 025,52 €	2,74%	66 237 €	2,74%		
CAF	Subvention contrat CAF	2 418 025,52 €	20,00%	200 000 €	8,27%		
REGION	Bien vivre partout en bretagne	2 418 025,52 €	4,96%	120 000 €	4,96%	906 237 €	37,48%
DINAN AGGLOMERATION	Fonds de concours intercommunal	2 418 025,52 €	0,83%	20 000 €	0,83%		
					0,00%		
Commune	Emprunt (déficit opération)	2 418 025,52 €	41,36%	1 000 000 €	41,36%	1 511 788,52 €	62,52%
Commune	Autofinancement	2 418 025,52 €	21,17%	511 788,52 €	21,17%		27
TOTAL HT				2 418 025,52 €	100,00%		

(En gras : financement acquis).

Le Conseil Municipal,

Sur proposition de la commission municipale en charge des finances ;

Après en avoir délibéré ;

A l'unanimité ;

1. APPROUVE ce plan de financement prévisionnel ;
2. AUTORISE Madame le Maire à solliciter des subventions auprès de l'Etat (DSIL 2026).

AFFAIRE N° 06

**TRAVAUX - INTERCOMMUNALITE
PROGRAMME VOIRIE 2025 – CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE UNIQUE**

Rapporteur : Monsieur Olivier NOËL

L'article L2422-12 du Code de la Commande Publique précise que « Lorsque la réalisation, la réutilisation ou la réhabilitation d'un ouvrage ou d'un ensemble d'ouvrages relèvent simultanément de la compétence de plusieurs maîtres d'ouvrage, ces derniers peuvent désigner, par convention, celui d'entre eux qui assurera la maîtrise d'ouvrage de l'opération. Cette convention précise les conditions d'organisation de maîtrise d'ouvrage exercée et en fixe le terme ».

Sur le territoire de Dinan Agglomération une partie de la voirie déclarée d'intérêt communautaire doit faire l'objet de travaux.

La commune doit également, en parallèle, entretenir sa voirie communale et est inscrite au programme de réhabilitation de voirie 2025 par Dinan Agglomération.

Aussi, afin de faciliter et de rationaliser la réalisation de ces travaux, sur un territoire commun, il apparaît souhaitable de procéder à la désignation d'un maître d'ouvrage unique le temps de l'opération.

Pour cela une convention est proposée.

28

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré ;

A l'unanimité ;

- 1. DECIDE Que Dinan Agglomération, qui dispose des compétences et des moyens nécessaires pour mener à bien les travaux d'entretien précités, assure la maîtrise d'ouvrage unique durant le temps nécessaire à leur réalisation ;**
- 2. AUTORISE Madame le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage unique liant Dinan Agglomération et la commune.**

AFFAIRE N° 07

CONSEIL MUNICIPAL
Rapport sur l'exercice des délégations du Conseil Municipal par le Maire

Rapporteur : Madame Le Maire

Par délibération du 10 juillet 2020 (n°037-2020), et conformément aux dispositions de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le Conseil Municipal a donné délégation au maire pour un certain nombre de ses compétences.

En application de l'article L 2122-23 du CGCT le Maire rend compte de l'exercice de ces délégations au conseil municipal.

- ❖ Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Budget	Engagement	Date	Tiers	Imputation	Mt.TTC	TOTAL
2026 COMMUNE	000001(D) Traiteur cérémonie des voeux 07-01- 2026	25/11/25	CELESTINO SARL (code : 717)	D F 011 6234 /ADMINISTRA	3 429,20	29 3 429,20
2025 COMMUNE	000768(D) CLSPD (0,35/habitants X 2667 habitants)	03/11/25	VILLE DE DINAN (code : 759)	D F 011 62876 /ADMINISTRA	933,45	
	000771(D) Livres	03/11/25	LIBRAIRIE LE GRENIER (code : 6)	D F 011 6065 /BIBLIO	800,00	
	000783(D) habillement de travail EPI équipe scolaire et périscolaire Taden et Trélat ROZEN	07/11/25	CREATIONS CANTIN (code : 814)	D F 011 60226 /CANTINE	1 690,85	
	000793(D) restructuration chemin la moisenie devis 5263	13/11/25	CLEMENT TP (code : 1964)	D I 23 2315 1074 /VOIRIE	4 857,60	30 721,71
	000808(D) Subvention diwan clos joli 2024/25 - delib 12/11/25	17/11/25	Ecole STE CROIX CLOS JOLI SACRE COEUR (code : 1775)	D F 65 65748 /DIWAN	5 330,00	

	000810(D) Réparation Iseki	18/11/25	HOMO JEAN CHARLES / SARL 3J (code : 1010)	D F 011 61551 /VEHIC 13	502,15	
	000812(D) D25104510 Devis Mairie de Taden / levé topographique grand ville secteur 1	18/11/25	PRIGENT & ASSOCIES (code : 154)	D I 23 2315 1067 /VOIRIE	3 108,00	
	000814(D) D25104512 Devis Mairie de Taden / levé topographique grand ville secteur 2	18/11/25	PRIGENT & ASSOCIES (code : 154)	D I 23 2315 1067 /VOIRIE	3 918,00	
	000815(D) D25104513 Devis Mairie de Taden / levé topographique grand ville secteur 3	18/11/25	PRIGENT & ASSOCIES (code : 154)	D I 23 2315 1067 /VOIRIE	720,00	
	000828(D) Adhésion 2026- Insertion publicitaire	24/11/25	Dinan Cap Fréhel Tourisme (code : 404)	D F 011 6236 /TOURISME	910,00	
	000185(D) Maîtrise d'œuvre / avenant au marché suite à révision de l'estimatif travaux courées rue Guérault à 313 187 € HT (150 000 € HT initialement)	20/11/25	ADAO URBANISME	D I 23 2315 1047 / VOIRIE	7 951,66	
	000071(R) aide au tutorat d'accompagnement personnes en situation de handicap	18/11/25	FIPHFP (code : 649)	Fonctionnement - Art:6419	3 174,00	3 174,00
2025 LE CLOS DE LA DIME	11(D) 2024HAMEAU LOT1	17/11/25	SPI2C (code : 1985)	D F 011 605	4 104,00	10 524,00
	12(D) Bornage clos de la dîme	19/11/25	PRIGENT & ASSOCIES (code : 154)	D F 011 605	6 420,00	

QUESTION DIVERSE N° 01

**AFFAIRES FONCIERES – VOIRIE COMMUNALE
ENEDIS - Servitude pour équipement public – parcelle D 1811**

Rapporteur : Monsieur Olivier NOËL

La commune a été sollicitée par ENEDIS afin d'établir une convention de servitude portant sur la pose d'un coffret de raccordement de la centrale photovoltaïque destinée aux padels (pas d'ouvrages aériens).

Ce coffret se situerait sur la parcelle D 1811 (Le Petit Bois), propriété de la commune avec un accès libre pour les agents.

Sur demande, et aux frais exclusifs d'ENEDIS, il convient désormais d'établir une convention de servitude afin de régulariser administrativement et juridiquement la situation qui ne comprend aucune contrepartie financière.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré ;

A l'unanimité ;

- 1. ACCEPTE la proposition d'ENEDIS ;**
- 2. AUTORISE Madame le Maire à signer cette convention.**

31

En fin de séance un échange libre s'engage :

1. Travaux La Bourdonnais : Monsieur NOËL indique que les travaux de voirie entrepris ne donnent pas entière satisfaction et vont être refaits

Monsieur POTIN s'interroge sur les raisons de cette insatisfaction.

Monsieur NOËL précise que les conditions météorologiques n'ont pas été favorables pour assurer la tenue des matériaux et ce malgré la technique novatrice déployée qui s'apparente à celle utilisée pour la mise en œuvre d'enrobé par « finisher ».

Monsieur GUILLAUME souhaite savoir si le passage de blaireau à La Moisenie est solutionné.

Monsieur NOËL indique que ce problème est malheureusement insoluble.

2. Bulletin municipal : Monsieur CARNET souhaiterait connaître les dates de publication et de distribution envisagées pour le prochain bulletin municipal. Madame D'ENQUIN précise que l'édition est en cours auprès de l'imprimeur et qu'une livraison en mairie ne pourra être envisagée avant la fin de semaine prochaine



CONSEIL MUNICIPAL

Madame Le MAIRE conclut les débats en remerciant les conseillers municipaux pour leur présence à cette ultime séance de l'année 2025 et en leurs souhaitant de belles fêtes de fin d'année.

L'ordre du jour étant épousé la séance est close à 21h40.

THOREUX Evelyne	D'ENQUIN Emmanuelle <i>Secrétaire de séance</i>
------------------------	-----------------------------------------------------------